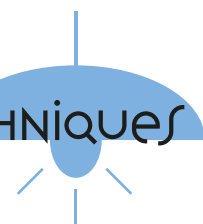


La ventilation du Logement

conseils techniques



Votre logement peut être
équipé d'une Ventilation
Mécanique Contrôlée (VMC)

A quoi sert-elle ?

La VMC est indispensable, c'est le poumon d'un bâtiment :

- elle renouvelle l'air d'un local qui s'appauvrit en oxygène,
- elle régule l'humidité et évacue les mauvaises odeurs,
- elle extrait la pollution intérieure : gaz carbonique, fumées, poussières et polluants.

Aussi,

pour assurer un bon fonctionnement de cet équipement mais également pour votre bien être, respectez les précautions suivantes :

- n'obstruez pas ou ne recouvrez pas les bouches de ventilation,
- nettoyez-les au moins une fois par an,
- ne raccordez jamais une hotte aspirante ou un sèche-linge sur les bouches de ventilation.

Conseils !

En cas d'absence, pendant l'hiver, laissez le chauffage allumé, baissez simplement la température.

Si des moisissures apparaissent, prévenez votre gardien ou votre agence Eure habitat, mais en général, celles-ci s'expliquent par une ventilation insuffisante ou par un manque de chauffage.

Un simple geste !

Pour votre santé et votre confort, aérez chaque jour votre logement pendant 10 min en coupant le chauffage le cas échéant.
Cela évite la formation de moisissure.

